



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULE

1 - DEMANDE D'INSCRIPTION ⁽¹⁾

Je soussigné(e)

NOM : PRÉNOMS :

NÉ(E) LE : À :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : MAIL :

solicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- en qualité de personne âgée de 60 ans et plus et reconnue inapte au travail
- en qualité de personne adulte en situation de handicap

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE

Je déclare bénéficiaire de l'intervention

d'un service d'aide à domicile
intitulé du service :
adresse / téléphone :

d'un service de soins infirmiers à domicile
intitulé du service :
adresse / téléphone :

d'aucun service à domicile

Médecin traitant : Nom téléphone.....

3 - PROCHES À CONTACTER SI BESOIN (ENFANTS, VOISINS...)

Qualité (enfants, voisins etc.)	Noms	Coordonnées

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à, le / /

Signature :

Document à apporter ou à renvoyer complété et signé à l'adresse suivante :

**Centre Communal d'Action Sociale
3 rue du Château - 17500 JONZAC
ou par mail : ccas@villedejonzac.fr**

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1 - Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

- 2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

- 3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

Numéro en cas d'Urgence

- Police Municipale : **05.46.48.54.35**
- Gendarmerie de Jonzac : **05.46.48.04.55**
- Hôpital de Jonzac : **05.46.48.75.75**
- Police Secours : **17**
- Sapeurs Pompiers : **18**
- SAMU : **15**